

Plan d'action stratégique 2018-2020 de la Commission du Programme

Introduction : objectifs de l'ICA et mandat de la PCOM

L'ICA a pour objectif la promotion de la gestion et de l'utilisation de documents d'activité et d'archives, ainsi que la conservation, à l'échelle mondiale, du patrimoine archivistique de l'humanité, grâce au partage d'expériences, de recherches et d'idées relatives aux enjeux de l'archivage et de la gestion documentaire professionnels, ainsi qu'à la gestion et l'organisation des institutions archivistiques.

Les 5 objectifs principaux de l'ICA sont les suivants :

- *Inciter*
- *Professionnaliser*
- *Interconnecter*
- *Promouvoir*
- *Agir*

Le programme professionnel de l'ICA est le fruit de tous les efforts de son réseau de bénévoles en vue de remplir la mission et d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'organisation. Le programme est conçu et géré pour créer autant de produits utiles que possible, conformément aux valeurs de l'ICA en faveur de la solidarité professionnelle et de la collaboration internationale. Au cœur de cette entreprise se trouve la Commission du Programme (PCOM), qui regroupe des professionnels expérimentés du monde entier représentant de nombreuses traditions culturelles et autant de domaines d'expertise.

La PCOM fixe les grandes orientations et prend les décisions qui s'imposent en matière de financement et d'approbation de projets. La PCOM élabore également des programmes thématiques visant à moderniser les pratiques professionnelles et à solliciter le soutien d'organisations partenaires et d'organismes de financement.

Les programmes thématiques en cours au sein de la PCOM sont au nombre de trois : le Programme pour l'Afrique, le Programme « Nouveaux professionnels » et le Programme de formation.

La PCOM crée et encadre également des groupes d'experts, qui disposent d'une relative autonomie et dont l'objet global consiste à faciliter l'atteinte des finalités de la PCOM et de l'ICA.

Enfin, la PCOM chapeaute les activités professionnelles de l'ICA au sein des Sections professionnelles et des Branches régionales.

Globalement, le plan d'action stratégique de la PCOM pour la période 2018-2020 vise à fixer les orientations générales de la Commission du Programme et les résultats à en escompter, pour les six domaines d'activité professionnelle mentionnés ci-dessus et, de façon plus générale, pour toutes les activités liées au programme de l'ICA dans les 3 années à venir.

Priorités et ambitions de la PCOM pour la période 2016-2018

Lors de sa réunion de septembre 2016, la PCOM a fixé plusieurs domaines d'action prioritaires pour la période de 2016 à 2018, parmi lesquels :

- Renforcement des activités de formation (y compris l'élaboration d'un cadre de formation et la valorisation des initiatives d'apprentissage à distance)
- Renforcement et rationalisation des activités des groupes d'experts et des résultats à en escompter
- Poursuite des efforts en faveur des Nouveaux professionnels grâce au programme mis en place à leur intention
- Engagement soutenu vis-à-vis de l'Afrique grâce au Programme pour l'Afrique
- Contribution à la nouvelle démarche adoptée pour les conférences annuelles et les congrès quadriennaux de l'ICA (y compris le soutien conséquent accordé à l'organisation et à l'élaboration du programme des conférences et l'utilisation de ces événements pour servir de vitrine mettant en valeur les missions, les projets et les réalisations de la PCOM)
- Mise en place de processus efficaces pour améliorer le programme de financement des projets (y compris en réduisant au minimum le délai entre la remise des propositions de projet, la prise de décision de la PCOM et la mise en œuvre, et en soutenant les projets et activités de l'ICA).

À partir de ces priorités, la PCOM s'est fixé trois ambitions majeures pour la période 2016-2018 :

- Sensibilisation
- Soutien au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies
- Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire

La PCOM a l'intention de poursuivre ces mêmes objectifs sur la période 2018-2020.

Initiatives et ambitions de la PCOM pour la période 2018-2020

Le texte ci-après donne un aperçu des initiatives de la PCOM dans les six domaines figurant à son programme et indique les objectifs spécifiques qui seront visés au cours de la période 2018-2020 dans le but d'appuyer les ambitions stratégiques de la PCOM, à savoir la sensibilisation, l'incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies, et la création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire.

Pour chacun de ces domaines, une synthèse globale et une présentation des rôles et responsabilités impliqués sont proposées, ainsi qu'une description des liens (classés comme forts, modérés ou faibles) existant entre le programme concerné et les ambitions stratégiques de la PCOM. Y figure également un bref énoncé des risques qui pourraient entraver la bonne réalisation du programme, suivi de la liste des ambitions de la PCOM spécifiques à chaque programme sur la période 2018-2020.

1. Programme pour l'Afrique

Les principales contributions du Programme pour l'Afrique vont dans le sens des ambitions de la PCOM en matière de création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire et en matière de sensibilisation.

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

Synthèse

En 2013, les demandes formulées par certains membres de l'ICA basés en Afrique, qui étaient désireux d'un soutien de la part de l'association, ont suscité des échanges entre les membres, la PCOM et le Secrétariat de l'ICA à Paris sur la nécessité d'une stratégie coordonnée pour l'Afrique. Ces échanges ont pris de l'envergure tout au long de l'année 2013 et ont abouti, en 2014, à la création d'un groupe de travail « Stratégie pour l'Afrique » (*ASWG - Africa Strategy Working Group*). Ce groupe a consulté des membres de tout le continent africain et cerné plusieurs domaines d'action prioritaires, décrits de façon détaillée dans la *Stratégie pour l'Afrique* et dans le *Programme de travail pour l'Afrique*.

Le lancement du Programme pour l'Afrique a eu lieu en 2015. Il s'agit d'un programme quinquennal (2015-2020), qui vise les objectifs essentiels suivants :

- Promotion d'institutions archivistiques fortes
- Développement et soutien des associations et réseaux professionnels régionaux en tant qu'infrastructures de défense et de promotion
- Recours à la solidarité internationale pour attirer l'attention des gouvernements sur les archives
- Analyse, recensement et/ou mise en œuvre de programmes d'études pertinents et bien adaptés aux archives et à la gestion documentaire
- Création de partenariats pour soutenir la formation dans le domaine de la conservation et de la préservation archivistiques
- Élaboration et réalisation de formations pratiques à la gestion et à la conservation des archives numériques

Rôles et responsabilités

Le Programme pour l'Afrique est géré par son Comité directeur, qui comporte également des membres appartenant au Secrétariat de l'ICA. Le Comité directeur rend compte devant la PCOM et bénéficie des conseils d'un Comité consultatif pour le Programme pour l'Afrique, qui compte le Président du FIDA parmi ses membres. Les différents dossiers traités sont pilotés par des chefs de projet qui sont, en règle générale, des adhérents de l'ICA originaires de pays africains. Le lien entre le Comité directeur, le Comité consultatif et les chefs de projet s'établit via le Secrétaire, James Lowry (R.-U.).

Toutes les contributions fournies dans le cadre du Programme pour l'Afrique sont réalisées par des bénévoles.

Liens entre le Programme pour l'Afrique et les ambitions de la PCOM

Ambition de la PCOM	Lien avec le Programme pour l'Afrique	Solidité du lien
Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none">• En mettant en place et en épaulant des associations et des réseaux professionnels régionaux en tant qu'infrastructures de défense et de promotion, le Programme pour l'Afrique crée des compétences grâce à une plus grande légitimité et à l'octroi par l'État de ressources destinées à la gestion des archives et des documents d'activité.• Grâce à l'analyse, le recensement et/ou la mise en œuvre de programmes d'études	Forte

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

	<p>pertinents et bien adaptés aux archives et à la gestion documentaire, le Programme pour l'Afrique permet aux archivistes et aux gestionnaires de documents d'activité d'acquérir les compétences nécessaires à l'apprentissage et à la formation de leurs pairs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Grâce à la création de partenariats pour soutenir la formation dans le domaine de la conservation et la préservation archivistiques, le Programme pour l'Afrique permet aux archivistes et aux gestionnaires de documents d'activité d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de leurs tâches et à la formation de leurs pairs. 	
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> Grâce à l'analyse, le recensement et/ou la mise en œuvre de programmes d'études pertinents et bien adaptés aux archives et à la gestion documentaire et à l'élaboration et la réalisation de formations pratiques à la gestion et à la conservation des archives numériques, le Programme pour l'Afrique attire l'attention des acteurs gouvernementaux sur la nécessité d'adopter et de faire évoluer les nouvelles technologies dans le domaine de l'archivage et de la gestion documentaire. 	Forte
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Grâce à la promotion d'institutions archivistiques fortes et au recours à la solidarité internationale pour attirer l'attention des gouvernements sur les archives, le Programme pour l'Afrique met en exergue la nécessité de créer et de mettre à disposition les ressources dont ont besoin les fonds archivistiques et documentaires. 	Forte

Risques menaçant la réussite du Programme pour l'Afrique

- Le risque que les interventions en matière de promotion se soldent par un échec est non négligeable, la capacité nécessaire à l'entretien des relations entre l'ICA et les organisations partenaires faisant défaut et les bénévoles ne pouvant y consacrer qu'un temps limité. Le Programme pour l'Afrique va demander aux membres du Comité consultatif, ou à d'autres personnes, de prendre en main certains aspects de ce chantier dans le but d'accroître ses chances de réussite.
- Les situations géopolitiques et les facteurs économiques, sur lesquels le Programme pour l'Afrique n'a aucune emprise, sont susceptibles d'entraver le projet de relance des branches CENARBICA et WARBICA. Par ailleurs, l'appropriation du chantier au plan local et sa prise en

Commission du Programme

Plan d'action stratégique 2018-2020

APPROUVÉ le 25 novembre 2017

charge par les branches ainsi qu'un soutien politique et financier pérenne risquent de faire défaut. L'élection de nouveaux administrateurs pour encadrer les différentes branches africaines et la mise en place de plans stratégiques pourraient s'avérer utiles. Il en est de même pour ce qui concerne l'implication d'ESARBICA à titre consultatif, s'agissant d'une branche qui a réussi à conserver un important niveau d'activité.

- Les chantiers visant l'analyse, le recensement et/ou la mise en œuvre de programmes d'études d'une part et l'offre de formations en matière de conservation et de préservation d'autre part sont tributaires des contributions des partenaires de l'ICA, c'est-à-dire, respectivement, l'équipe « Afrique » de l'InterPARES Trust et l'ICCROM. Il existe un risque, qui varie entre modéré et fort, que les objectifs fixés pour cette partie du Programme pour l'Afrique ne puissent se réaliser en raison de cette interdépendance. Le Programme pour l'Afrique continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec les partenaires de l'ICA pour suivre l'avancement de ce dossier et apporter son soutien dans la mesure du possible. Par exemple, le Programme pourrait éventuellement faire appel à des bénévoles internationaux pour assister, le cas échéant, l'équipe « Afrique » de l'InterPARES Trust dans la réalisation de ses actions.
- Une formation à la gestion et à la préservation documentaires numériques est dispensée directement par le Programme pour l'Afrique et ne dépend que de l'engagement de bénévoles. Dans le cas de ce chantier, le risque est donc relativement faible. Toutefois, le soutien financier de la PCOM demeurera toujours indispensable jusqu'à la fin de période couverte par le programme (jusqu'en 2020).

Ambitions du Programme pour l'Afrique 2018-2020

- Mise à profit des premières réussites obtenues avec le Programme pour l'Afrique dans le domaine de la promotion, en cherchant à nouer de nouvelles relations avec les États, les organisations panafricaines et les ONG internationales susceptibles de soutenir la création de compétences archivistiques institutionnelles.
- Soutien dans l'organisation de la première conférence annuelle de l'ICA en Afrique, au Cameroun, en 2018.
- Relance des branches CENARBICA et WARBICA, pour permettre aux collègues d'Afrique centrale et occidentale de bénéficier de réseaux professionnels capables de les soutenir et de leur offrir des possibilités d'évolution.
- Collaboration avec des partenaires en vue de favoriser la création de compétences souhaitée par les membres africains de l'ICA, plus particulièrement au moyen de programmes d'études, de formations à la conservation et à la préservation et de formations en matière de gestion et conservation documentaires.
- Réalisation de larges consultations concernant la nécessité, la faisabilité et les priorités d'une deuxième phase du Programme pour l'Afrique (2020–2025).

2. Programme « Nouveaux professionnels »

La principale contribution du Programme « Nouveaux professionnels » va dans le sens des ambitions de la PCOM en matière de création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire.

Synthèse

Le Programme « Nouveaux professionnels » (NPP) vise à stimuler une participation active au sein de l'ICA des futurs ténors de la profession archivistique, et à en faire des professionnels investis, désireux

Commission du Programme

Plan d'action stratégique 2018-2020

APPROUVÉ le 25 novembre 2017

de promouvoir l'engagement international au sein des communautés professionnelles dans leur propre pays et à travers le monde. L'ICA encourage tout nouvel arrivant dans la profession à revendiquer le statut de « nouveau professionnel » et à profiter des échanges et de la documentation écrite produite dans le cadre du NPP. Plus particulièrement, chaque année, le NPP recense et sélectionne un groupe composé d'un maximum de six « nouveaux professionnels actifs » et leur prodigue soutien, appui et conseils tout au long de l'année, au cours de laquelle ils participent activement au Programme. Parmi les soutiens accordés, on peut noter l'attribution d'une bourse pour permettre à ces six nouveaux professionnels d'assister à la Conférence annuelle ou au Congrès quadriennal de l'ICA se tenant alors qu'ils sont « NP actifs ».

L'ICA aide également les NP actifs :

- en assurant la coordination de leurs possibilités de participation active à la Conférence ;
- en créant des binômes, composés d'un NP actif et d'un parrain ou d'une marraine, pour la durée de la conférence, en vue d'assurer un soutien logistique et de prodiguer assistance et conseils aux NP pendant la manifestation ;
- en créant des binômes, composés d'un NP actif et d'un « mentor », à l'issue de la conférence, pour offrir aux NP un soutien professionnel, de l'aide et des conseils sur une période d'un an au minimum (s'étendant de préférence sur deux ou trois ans au total) ;
- en coordonnant les activités liées aux projets entrepris par les NP actifs ;
- en fournissant une infrastructure technique permettant aux NP de mettre en place et d'entretenir un réseau de communications entre eux et de communiquer, de façon plus générale, avec la communauté archivistique et le public.

Rôles et responsabilités

- Le NPP est encadré par une coordonnatrice bénévole à la tête du Programme « Nouveaux professionnels » (NPP). C'est elle qui sert d'interlocuteur principal au cours de l'année pour la plupart des activités liées au NPP.
- Le Responsable administratif et financier de l'ICA est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les questions financières et les divers aspects pratiques spécifiquement liés aux bourses.
- Un coordonnateur gère l'appariement des nouveaux professionnels et des archivistes professionnels qui seront leurs parrains/marraines et « mentors » pendant et après la conférence annuelle, pour faciliter le travail de soutien, de conseil et d'orientation des NP.
- Les membres de la PCOM participent à l'évaluation des demandes de bourses NPP et interviennent, en cas de besoin, dans les autres activités du NPP.
- Les membres de l'ICA accordent leur soutien en acceptant de jouer le rôle de parrain ou marraine et/ou de mentor.
- Le Secrétariat de la PCOM, et plus particulièrement la Responsable Programme et la Secrétaire générale adjointe/Responsable formation, assure un soutien administratif permanent et donne des conseils en matière de politique.

Liens entre le NPP et les ambitions de la PCOM

Ambition de la PCOM	Lien avec le Programme NP	Solidité du lien
---------------------	---------------------------	------------------

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	En proposant un soutien et un encouragement actifs aux nouveaux professionnels, et en leur prodiguant des conseils, leur servant de mentor et leur offrant des opportunités de réseautage et d'apprentissage, la PCOM contribue au renforcement des compétences professionnelles dans différentes régions du monde.	Forte
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	En incitant les nouveaux professionnels à avoir activement recours aux nouvelles technologies de communication numériques et aux réseaux sociaux, la PCOM leur permet de peaufiner leurs compétences et leurs connaissances des nouvelles technologies et de renseigner un public plus large sur les activités de l'ICA, grâce à l'utilisation des réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook.	Modérée
Sensibilisation	Les NP actifs rédigent et publient la <i>Lettre d'informations NP</i> et proposent une série d'articles pour <i>Flash</i> , deux démarches qui contribuent aux efforts de l'ICA dans les domaines de la notoriété et de la défense et la promotion. Une fois qu'elles auront terminé leur année en tant que « NP actifs », les personnes concernées pourront devenir les « nouvelles voix » de la profession, et pourront partager leurs idées et points de vue au sein et en dehors de leur milieu professionnel, ce qui permet d'accroître la notoriété du secteur et de mettre en lumière l'importance des documents d'activité et des archives.	Faible à modérée

Risques menaçant la réussite du NPP

- Le niveau d'engagement des bénévoles dans le soutien des activités du NPP est important ; il pourrait s'avérer difficile de maintenir un tel engagement dans la durée.
- Si les fonds nécessaires au financement des bourses NPP devaient tendre à la baisse, l'avenir du programme serait compromis.
- Si les membres de l'ICA ne contribuent pas au NPP en endossant le rôle de parrain/marraine ou de mentor, le volet « conseil et mentorat » du programme s'affaiblira.
- Chaque année, l'efficacité et la diversité du groupe des NP sont fonction de la qualité des candidatures, qui peut accuser des fluctuations importantes, surtout dans le cas de candidats qui ne sont pas à l'aise dans les langues de travail habituelles de l'ICA (anglais, espagnol, français).

Ambitions du NPP 2018-2020

- Faire en sorte que tous les NP impliqués dans le programme se voient attribuer des parrains/marraines et des mentors et que les relations ainsi forgées donnent satisfaction à toutes les parties concernées.
- Promouvoir la « marque » NP au sein de la communauté archivistique dans son ensemble, en vue d'inciter un nombre plus important de débutants à revendiquer le statut de « nouveau professionnel » et à participer aux actions de l'ICA.
- Étendre le réseau de communications et accroître la notoriété des NP à travers le monde pour mieux sensibiliser le secteur et le grand public à l'existence du NPP et à la véritable nature de l'archivage et de la gestion documentaire, et, plus généralement, de la profession.
- Appuyer les finalités du Programme pour l'Afrique en faisant intégrer et en assurant la promotion de contenus « Nouveaux professionnels » dans la Conférence annuelle de 2018 au Cameroun.

3. Programme de formation

Les principales contributions du Programme de formation vont dans le sens des ambitions de la PCOM en matière de création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire et en matière de sensibilisation.

Synthèse

Le Programme de formation de l'ICA date de mai 2017. Ce programme s'appuie sur un rapport détaillé, élaboré en novembre 2016 par le groupe de travail PCOM sur l'apprentissage en ligne, créé par le VP Programme, Normand Charbonneau, et piloté par la Secrétaire générale adjointe et Responsable formation, Margaret Crockett. La composition du groupe de travail était la suivante : Mariella Guercio, Didier Grange et Vitor Marques da Fonseca (membres de la PCOM) ; Ryan Courchene (Nouveau professionnel, de Bibliothèque et Archives Canada) ; Marianne Deraze, Christine Trembleau et Jessica Squires, du Secrétariat de l'ICA.

Le Programme de formation de l'ICA vise à fournir aux membres de l'ICA une offre de formation de haute qualité dans toute la gamme des compétences en archivistique et en conservation des documents, grâce à plusieurs méthodes incluant l'apprentissage en ligne, la formation en face à face, et la formation des formateurs. Le Programme de formation est conçu pour travailler en lien avec le Programme Nouveaux Professionnels et le Programme pour l'Afrique afin de faire écho et de répondre aux priorités de PCOM en ce qui concerne l'expertise, le soutien et le développement professionnel de l'ICA. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Soutenir le développement professionnel initial et continu des archivistes et gestionnaires de documents d'activité du monde entier
- Renforcer les compétences dans les régions du monde où l'enseignement et la formation en archivistique doivent être développés
- Identifier et protéger les archives grâce à la sensibilisation et à la formation
- S'assurer que les aptitudes et compétences sont en place pour que les membres adhèrent et exploitent les normes, les publications et les outils de l'ICA

Le programme fonctionne dans le cadre de la Politique de formation de l'ICA, qui stipule explicitement que l'ICA n'offrira pas d'enseignement professionnel mais limitera son activité de formation à la sensibilisation, à la formation initiale et au développement professionnel continu. La stratégie de

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

formation consiste à s'appuyer sur les matériaux et les activités existants, en mettant l'accent sur les priorités existantes de PCOM et en élaborant progressivement un programme plus complet, cohérent et efficace.

Le Programme de formation est en cours de développement, mais à terme il comprendra les éléments suivants :

- Une gamme de ressources de formation faciles d'accès et d'utilisation
- Une mise à jour de l'offre de ressources en matière de formation des formateurs et une méthodologie standard à suivre lors la mise œuvre de formations ICA
- Un certain nombre de parcours de formation pour les formations en face à face
- Un ensemble de modules de formation en ligne
- Une base de données des informations de contact et domaines de compétences de formateurs éventuels
- Un modèle de compétences global pour définir le contenu et les niveaux de formation ICA
- Un programme de mentorat

Ces initiatives seront développées par étapes successives pour créer un réservoir de supports de haute qualité auxquels les membres de l'ICA du monde entier pourront accéder et qu'ils pourront utiliser pour la formation initiale, le développement professionnel continu, pour développer leurs propres programmes de formation et pour accroître le nombre de formateurs ainsi que leurs compétences. Les premières tâches dans la mise en œuvre du programme sont de réaliser à la fois un sondage sur les besoins en formation et un examen des ressources de formation existantes.

Rôles et responsabilités

- Le Programme de formation est géré par la Responsable formation de l'ICA (également Secrétaire générale adjointe) sur la base d'un contrat de consultant de deux jours par semaine.
- La Responsable du site web de l'ICA fournit une assistance technique.
- Les bénévoles de l'ICA interviennent dans la réalisation de diverses tâches, dans les actions de recherche et dans l'élaboration de supports de formation, et prodiguent des conseils relatifs aux cahiers des charges et aux propositions de projet.

Liens entre le Programme de formation et les ambitions de la PCOM

Ambition de la PCOM	Lien avec le Programme de formation	Solidité du lien
Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	L'objectif global du Programme de formation est d'offrir aux membres des possibilités d'apprentissage et de leur permettre d'étendre et d'approfondir leurs connaissances professionnelles.	Forte
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	Des contenus spécifiques sont élaborés dans le cadre du programme d'études du Programme pour l'Afrique, dans des domaines tels que la gestion de documents numériques et les outils de formation concrets en matière de gestion et de conservation de documents numériques, en vue de favoriser une meilleure	Modérée

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

	compréhension et une utilisation efficace des nouvelles technologies.	
Sensibilisation	Le Programme de formation permet de mettre en lumière l'envergure et la complexité de la gestion documentaire et archivistique, et vise une sensibilisation accrue à l'importance que revêt une gestion efficace des archives et des documents d'activité. Le cours en ligne ouvert et massif (CLOM) relatif à la Déclaration universelle des Archives, en cours d'élaboration par le secrétariat, viendra appuyer cet objectif.	Forte

Risques menaçant la réussite du Programme de formation

- Si la Responsable formations devait quitter l'ICA ou être amenée à privilégier d'autres chantiers, les capacités nécessaires à la réalisation du Programme de formation en pâtiraient.
- La disponibilité limitée de bénévoles entraverait la réalisation complète de tous les aspects du programme.
- Certaines initiatives proposées dans le cadre du Programme de formation de l'ICA peuvent faire double emploi avec d'autres initiatives en matière d'apprentissage et de formation, mises en place et réalisées au sein des Branches régionales, ce qui, à moins d'un contrôle rigoureux, pourrait se traduire par un gaspillage de ressources.
- Les membres disposant d'une connexion internet limitée ou de mauvaise qualité, ou qui n'ont qu'un accès restreint aux technologies numériques, pourraient être dans l'incapacité de profiter de l'offre de formations en ligne.

Ambitions du Programme de formation 2018-2020

- Mise en place de plateformes techniques, de registres, de liens et de structures y compris :
 - Acquisition et mise en œuvre d'une plateforme d'apprentissage en ligne
 - Création de deux ou trois partenariats stratégiques avec d'autres prestataires de services de formation ou d'autres acteurs ayant des objectifs de formation similaires
 - Création d'un registre pour conserver une trace des formations de l'ICA
 - Élaboration d'un modèle de compétences
 - Création d'un registre de formateurs
 - Mise en place d'un programme de mentorat ICA
 - Recherche d'une certification ou d'une validation du Programme de formation de l'ICA
- Élaboration de supports pour les formations en face à face, y compris :
 - Définition de lignes directrices
 - Mise à jour des ressources pour la formation des formateurs (« Train the Trainer Pack »)
 - Examen ou élaboration de trois kits de formation en face à face
- Élaboration de supports d'apprentissage en ligne, y compris :

- Constitution de deux kits de formation en ligne
- Création de deux portails d'apprentissage en ligne
- Saisie et promotion des activités et des produits du Programme de l'ICA en vue de leur transformation en ressources de formation, y compris :
 - Examen des ressources en ligne de l'ICA
 - Création d'un cadre pour la commande et la réalisation d'ateliers lors des conférences annuelles, grâce à l'application d'un modèle commun
 - Enregistrement et publication des interventions et des exposés majeurs lors des Conférences annuelles et d'autres manifestations ICA
 - Soutien aux acteurs des sections, des branches, des groupes d'experts et aux participants du Programme Nouveaux Professionnels et du Programme pour l'Afrique, dans leurs initiatives en matière de formation
 - Soutien aux équipes de projet financées par la PCOM dont le projet comporte un volet formation.

4. Groupes d'experts

Les groupes d'experts contribuent aux trois ambitions de la PCOM : sensibilisation, incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies et création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire.

Synthèse

Les groupes d'experts sont un élément essentiel de la communauté professionnelle de l'ICA. L'ICA et la communauté archivistique au sens large peuvent profiter de leur savoir-faire et de leurs connaissances des enjeux de l'archivage et de la gestion documentaire. Créés en fonction des besoins par le Comité exécutif sur recommandation de la Commission du Programme, les groupes d'experts permettent d'aborder des questions professionnelles précises. Ils jouent également un rôle utile dans le recrutement de nouveaux membres pour l'ICA, grâce à leurs liens avec des spécialistes de divers domaines de connaissances et de compétences.

Ce sont les membres individuels des groupes d'experts, ainsi que les autres bénévoles intervenant dans le cadre des Branches et Sections de l'ICA à travers le monde, qui forment le socle des activités de l'ICA. Pour garantir un fonctionnement coordonné et efficace de ces différents groupes, l'ICA nomme systématiquement un interlocuteur au sein de la PCOM pour assurer la remontée d'informations de ces groupes vers la Commission du Programme et vers l'ICA dans son ensemble.

L'ICA compte actuellement les groupes d'experts suivants :

- Sensibilisation – AEG
- Évaluation – EGA
- Bâtiments d'archives et environnement – EGABE
- Description archivistique – EGAD
- Gestion des situations d'urgence et préparation en cas de catastrophe – EMDP
- Archives et Droits de l'Homme – HRWG
- Archives photographiques et audiovisuelles – PAAG
- Affaires juridiques – EGLM

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

- Services de recherche et promotion – EGRSO
- Patrimoine archivistique partagé – EGSAH
- Gestion des documents numériques et analogiques – EGMDPR

Dans le plan d'activités PCOM 2016-2017, les objectifs suivants ont été fixés pour les groupes d'experts :

- Mise à jour des contenus du site web et, le cas échéant, renouvellement de la composition des différents groupes d'experts
- Élaboration de documents de planification quadriennale et pointage de projets spécifiques
- Envoi de propositions de financement de projets à la PCOM
- Remise régulière de comptes rendus à la PCOM et amélioration de ce *reporting*
- Incitation à l'utilisation de l'espace de travail des groupes d'experts de l'ICA pour faciliter la collaboration et la création de produits

Rôles et responsabilités

Les critères suivants s'appliquent aux groupes d'experts :

- Un groupe ne peut compter qu'un maximum de dix membres.
- Ses membres doivent être sélectionnés en fonction de leurs connaissances avérées dans le domaine concerné et leur participation doit être validée par le Vice-président Programme.
- Les membres d'un groupe d'experts se voient attribuer un mandat d'une durée de 4 ans, qui pourra être reconduit à deux reprises.
- Un groupe d'experts doit disposer d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) webmaster.

Liens entre les groupes d'experts et les ambitions de la PCOM

Les liens indiqués dans le tableau suivant sont théoriques. Ils pourraient être renforcés ou précisés dans de futurs documents de planification stratégique en faisant spécifiquement référence aux projets lancés par les groupes d'experts concernés.

Ambition de la PCOM	Lien avec les groupes d'experts	Solidité du lien
Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des archives • Bâtiments d'archives et environnement • Gestion des documents numériques et analogiques • Description archivistique • Gestion des situations d'urgence et préparation en cas de catastrophe • Droits de l'Homme • Affaires juridiques • Patrimoine archivistique partagé 	Forte à modérée
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des archives • Bâtiments d'archives et environnement 	Forte à modérée

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des documents numériques et analogiques • Description archivistique • Affaires juridiques • Archives photographiques et audiovisuelles 	
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Description archivistique • Droits de l'Homme • Affaires juridiques • Services de recherche et promotion 	Forte à modérée

Risques menaçant la réussite des Groupes d'experts

- Les groupes sont composés de membres bénévoles, et leur capacité à coordonner leurs contributions et/ou à remplir leur mandat ou leurs engagements au sein de leur groupe est tributaire de leur disponibilité et de leur bonne volonté.
- La présidence joue un rôle clé dans la coordination des activités et dans la réussite des initiatives entreprises par son groupe d'experts.
- Le recrutement de membres disposant des compétences et de l'expérience requises n'est pas une mince affaire.
- La présence des membres des groupes d'experts aux conférences ou la réalisation de projets et d'initiatives sont fortement tributaires de la disponibilité de financements PCOM.
- Les différents groupes d'experts jouissant d'une grande autonomie, il se peut que leurs objectifs ne soient pas toujours en totale harmonie avec ceux de la PCOM ou de l'ICA.

Ambitions des Groupes d'experts 2018-2020

- Examen et renouvellement de leur composition, en tant que gage de pérennité et d'évolution.
- Mise à jour des contenus du site web de chaque groupe d'experts et préservation durable des contenus de qualité.
- Élaboration de documents de planification quadriennale et pointage de projets spécifiques au sein de chaque groupe d'experts.
- Mise au point de plans de communication au sein de chaque groupe d'experts.
- Envoi de propositions de financement de projets à la PCOM.
- Remise régulière de comptes rendus à la PCOM et amélioration de ce *reporting*
- Incitation à l'utilisation de l'espace de travail des groupes d'experts de l'ICA pour faciliter la collaboration et la réalisation de produits.
- Clarification des relations entre Sections et groupes d'experts.
- Soutien durable du Programme « Nouveaux professionnels », du Programme pour l'Afrique et du Programme de formation.

5. Sections

Grâce aux projets qu'elles gèrent à l'aide de financements PCOM et à leurs autres activités, les Sections contribuent aux trois ambitions de la PCOM : sensibilisation, incitation au développement et à

L'utilisation des nouvelles technologies et création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire.

Synthèse

Les Sections constituent un énorme vivier de connaissances et de compétences professionnelles, enrichi par des échanges d'informations au plan international. Elles constituent aussi le point de ralliement naturel de nombreux membres institutionnels ou adhérents individuels ayant les mêmes intérêts ou activités professionnels.

L'ICA compte actuellement les Sections suivantes :

- Section pour l'Enseignement de l'archivistique et la Formation des archivistes - SAE
 - Section des Archives des traditions de foi - SAFT
 - Section des Archives Notariales - SAN
 - Section sur les Archives de l'architecture - SAR
 - Section des archives du monde des entreprises - SBA
 - Section des organisations internationales - SIO
 - Section sur les Archives Littéraires et Artistiques - SLA
 - Section des Archives Locales, Municipales et Territoriales - SLMT
 - Section des Associations Professionnelles - SPA
 - Section des Archives du Sport - SPO
-
- Section des Archives des Parlements et des Partis politiques - SPP
 - Section des Archives des universités et des institutions de recherche - SUV

Dans le plan d'activités PCOM 2016-2017, les objectifs suivants ont été fixés et s'appliquent également aux Sections :

- Mise à jour des contenus du site web et préservation durable des contenus de qualité
- Élaboration dans chaque Section de documents de planification quadriennale et de projets
- Envoi de propositions de financement de projets à la PCOM
- Remise régulière de comptes rendus à la PCOM et amélioration de ce *reporting*
- Incitation à l'utilisation de l'espace de travail des Sections de l'ICA pour faciliter la collaboration et la création de produits.

Rôles et responsabilités

- Conformément aux dispositions des Statuts, les Sections se réuniront au moins une fois entre 2018 et 2020 (Chaque Section est tenue de se réunir au moins une fois tous les deux ans).
- Chaque section doit élire un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents au plus, de deux secrétaires au plus, et d'au moins trois autres membres.
- Le bureau de chaque section se réunit au moins une fois par an.
- Les sections établissent et mettent à jour leurs propres règles de fonctionnement, qui doivent être compatibles avec les statuts et approuvées par le Comité exécutif.

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

- Chaque Section doit soumettre un budget annuel au Comité exécutif et à la PCOM, ce budget devant incorporer une estimation des dépenses et (le cas échéant) des recettes prévues.
- Chaque Section doit soumettre deux comptes rendus écrits par an à la PCOM et un compte rendu annuel au Comité exécutif.

Liens entre les Sections et les ambitions de la PCOM

Les liens indiqués dans le tableau suivant sont théoriques. Ils pourraient être renforcés ou précisés dans de futurs documents de planification stratégique en faisant spécifiquement référence aux projets des Sections concernées.

Ambition de la PCOM	Lien avec les Sections	Solidité du lien
Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • SAE - Section pour l'Enseignement de l'archivistique et la Formation des archivistes • SPA - Section des Associations Professionnelles • Toutes les sections professionnelles ont la capacité d'exercer un effet positif sur la création de compétences au sein de leur communauté de pratique grâce au partage de connaissances. 	Forte à modérée
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> • SAE - Section pour l'Enseignement de l'archivistique et la Formation des archivistes • SAR - Section sur les Archives de l'architecture • SLA - Section sur les Archives Littéraires et Artistiques • SPA - Section des Associations Professionnelles 	Modérée
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • SPA - Section des Associations Professionnelles 	Forte à modérée

Risques menaçant la réussite des Sections

- Les Sections sont composées de membres bénévoles et leur capacité à coordonner leurs contributions et/ou à remplir leur mandat ou leurs engagements au sein de leur Section est tributaire de leur disponibilité et de leur bonne volonté.
- La présidence joue un rôle clé dans la coordination des activités et dans la réussite des initiatives entreprises par une Section.
- Le recrutement de membres disposant des compétences et de l'expérience requises n'est pas une mince affaire.
- La présence des membres des Sections aux conférences ou la réalisation de projets et d'initiatives sont fortement tributaires de la disponibilité de financements PCOM.

- Les différentes Sections jouissant d'une grande autonomie, il se peut que leurs objectifs ne soient pas toujours en totale harmonie avec ceux de la PCOM ou de l'ICA.

Ambitions des Sections 2018-2020

- Examen et renouvellement de leur composition, en tant que gage de pérennité et d'évolution.
- Mise à jour des contenus du site web de chaque Section et préservation durable des contenus de qualité.
- Élaboration de documents de planification quadriennale et pointage de projets spécifiques au sein de chaque Section.
- Mise au point de plans de communication au sein de chaque Section.
- Envoi de propositions de financement de projets à la PCOM
- Remise régulière de comptes rendus à la PCOM et amélioration de ce *reporting*
- Incitation à l'utilisation de l'espace de travail des Sections de l'ICA pour faciliter la collaboration et la réalisation de produits
- Clarification des relations entre Sections et groupes d'experts.
- Soutien durable du Programme « Nouveaux professionnels », du Programme pour l'Afrique et du Programme de formation.

6. Branches régionales

Grâce aux projets qu'elles gèrent à l'aide de financements PCOM et à leurs autres activités, les Branches contribuent aux trois ambitions de la PCOM : sensibilisation, incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies et création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire.

Synthèse

Les Branches régionales permettent le partage de connaissances et compétences professionnelles au niveau régional et constituent le point de ralliement naturel de nombreux membres institutionnels ou adhérents individuels situés dans différentes zones géographiques.

L'ICA compte 13 Branches régionales, qui sont au service des membres en leur offrant des avantages dans toutes les régions du monde. Elles sont énumérées ci-après :

-
- Asociación Latinoamericana de Archivos - ALA
 - Branche régionale arabe - ARBICA
 - Branche régionale antillaise - CARBICA
 - Branche régionale pour l'Afrique centrale - CENARBICA
 - Branche régionale pour l'Asie de l'Est - EASTICA
 - Branche régionale pour l'Afrique orientale et australe - ESARBICA
 - Branche régionale eurasiennne - EURASICA
 - Branche régionale européenne - EURBICA
 - Réseau d'Archives de l'Amérique du Nord - NAANICA

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

- Branche régionale pour le Pacifique - PARBICA
- Branche régionale pour l'Asie du Sud-Est - SARBICA
- Branche régionale pour l'Asie du Sud-Est - SWARBICA
- Branche régionale pour l'Afrique de l'Ouest - WARBICA

Rôles et responsabilités

Conformément aux dispositions des Statuts, les Branches régionales ont pour objet la mise en œuvre, dans les régions, de la politique de l'ICA. Si les Branches régionales ont le droit de choisir leurs propres priorités, leur programme global et leurs activités doivent rester dans le cadre fixé par les statuts. Les Branches régionales peuvent établir leurs propres règles de fonctionnement, qui doivent toutefois être compatibles avec les statuts l'ICA et être approuvées par le Comité exécutif. Les Branches régionales sont responsables de leur budget. Les Branches régionales ont la possibilité de demander des subventions auprès de l'ICA.

Les Branches régionales sont représentées à l'échelle internationale par l'un des deux vice-présidents de l'ICA. Tous les ans, elles doivent soumettre un compte rendu à la PCOM/au Comité exécutif.

Liens entre les Branches et les ambitions de la PCOM

Étant donné les différents stades d'évolution et volumes d'activité des Branches régionales, il est impossible d'établir des liens homogènes avec les objectifs//ambitions de la PCOM. Dans les Branches régionales les plus actives, les liens sont forts, mais, dans les autres branches, ils peuvent être faibles ou difficilement perceptibles.

Ambition de la PCOM	Lien avec les Branches régionales	Solidité du lien
Création de compétences dans le secteur professionnel de l'archivage et de la gestion documentaire	Initiatives de formation et d'apprentissage, y compris la mise en place d'ateliers et de conférences annuelles et la création de supports de formation et d'apprentissage.	Variable
Incitation au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies	Recours à internet et aux technologies numériques à des fins de communication professionnelle et dans le cadre des activités entreprises par les Branches. Préparation et réalisation d'activités de formation et de création de compétences en vue de faciliter l'utilisation de nouvelles technologies.	Variable
Sensibilisation	Communications et liens avec les autorités locales au sujet de l'importance de la gestion des archives et des documents d'activité.	Variable

Risques menaçant la réussite des Branches

- Les Branches régionales opérant en grande partie indépendamment les unes par rapport aux autres, il existe un fort risque de doublons et/ou de lacunes dans les différents programmes et

Commission du Programme
Plan d'action stratégique 2018-2020
APPROUVÉ le 25 novembre 2017

prestations, qui pourraient se traduire par un chevauchement d'activités ou un gaspillage de ressources.

- L'élaboration et la réalisation par les Branches régionales d'initiatives de formation et d'apprentissage pourraient faire double emploi avec celles entreprises dans le cadre du Programme de formation de l'ICA, ce qui pourrait entraîner, une nouvelle fois et à moins d'un contrôle rigoureux, un gaspillage de ressources.
- En raison de niveaux d'activité qui varient d'une Branche régionale à l'autre, il est difficile de maintenir une structure cohérente et robuste des Branches à l'échelle mondiale.
- Un manque de fonds empêche certaines Branches régionales de se lancer dans la réalisation de programmes ambitieux, voire d'assister aux réunions annuelles du Comité exécutif.
- Les Branches régionales dépendent fortement des efforts déployés par les bénévoles des régions concernées. La disponibilité de telles ressources humaines varie énormément en fonction des capacités professionnelles existant dans les régions en question.
- Certaines Branches régionales englobent des zones très étendues et certaines sont parfois mal équipées en matière de connexion internet et de technologies numériques, ce qui pose problème pour la communication, la coopération et la collaboration.
- Certaines Branches régionales sont implantées dans des régions du monde déjà bien desservies par d'autres associations professionnelles, ce qui peut avoir l'effet de limiter l'implication d'individus, qui n'ont ni le temps ni les moyens de s'engager auprès de plusieurs institutions professionnelles.

Ambitions des Branches régionales, 2018-2020

Le niveau et la nature des activités entreprises dans les différentes Branches régionales varient considérablement, les Branches décidant de leurs propres projets et objectifs. Toutefois, elles doivent toutes rendre compte devant la PCOM des activités conduites dans le cadre du Programme, ce qui permet à la PCOM de leur proposer les objectifs suivants pour la période 2018-2020 :

- Mise à jour des contenus web de chaque Branche régionale, en fonction des possibilités offertes par les technologies et les ressources dont elle dispose, et préservation durable des contenus de qualité.
- Utilisation systématique de la charte graphique de l'ICA sur toute la documentation des Branches régionales et sur leurs supports internet.
- Réalisation de projets liés au Programme au sein de chaque Branche.
- Envoi de propositions de financement de projets à la PCOM
- Remise régulière de comptes rendus à la PCOM et amélioration de ce *reporting*
- Soutien durable du Programme « Nouveaux professionnels », du Programme pour l'Afrique et du Programme de formation.

Annexe 1 : Analyse globale du milieu environnant

Le texte qui suit est une synthèse de l'analyse globale du milieu environnant conduite par l'ICA en vue de cerner le contexte actuel, celui-ci pouvant influencer sur l'aboutissement des efforts de la PCOM pour réaliser ses ambitions stratégiques et atteindre ses objectifs au cours de la période de planification 2018-2020.

Frontières internationales et sécurité

À travers le monde, les frontières et la sécurité nationales constituent des domaines dont l'importance ne cesse de s'amplifier. En même temps, face à des pressions budgétaires toujours plus fortes, les agences nationales et internationales sont moins disposées à coopérer, à collaborer, ou encore à participer à des échanges d'informations ou à des travaux au-delà de leurs frontières nationales et culturelles.

À l'ère du numérique, les autorités nationales et territoriales doivent relever les défis posés par la sécurisation des données et par l'informatique en nuage, et doivent surtout aborder le problème des conflits potentiels entre la gestion d'information « sans frontière » et les exigences de certaines autorités qui insistent sur la nécessité d'une gestion des informations, notamment étatiques, à l'intérieur de frontières juridiquement préétablies. Par ailleurs, les tendances économiques internationales exercent une pression à la baisse sur les budgets consacrés au financement des chantiers internationaux.

Il se peut que la PCOM rencontre des difficultés lors de la mobilisation de fonds ou d'autres soutiens pour ses activités internationales, en ces temps où les autorités nationales et territoriales peinent à mettre en œuvre cette nouvelle hiérarchisation des priorités, les frontières et la sécurité occupant désormais une place prépondérante.

Rôle et valeur des informations

Petit à petit, la valeur des informations commence à être mieux perçue et les questions de propriété, du droit à l'information, du respect de la vie privée, de l'accès et du Gouvernement ouvert deviennent de plus en plus préoccupantes. La confusion qui règne autour de concepts tels que « données », « informations », « archives » et « preuves » tend à s'accroître, alors qu'il devient de plus en plus difficile de trouver un juste équilibre entre la nécessité et le désir de gérer les « mégadonnées » (*big data*). Il en résulte un nombre important d'ensembles de données, qui restent du domaine confidentiel et ne sont pas soumis à une évaluation. Une autre préoccupation grandissante concerne la nécessité de protéger la vie privée, ce qui entraîne le risque d'une destruction massive d'archives et d'informations jugées inutiles ou indésirables.

D'autres défis se posent en matière de collecte d'informations pertinentes dans un environnement numérique en constante évolution, où la façon qu'ont nos sociétés de produire, de stocker et de transmettre des documents change de jour en jour

La PCOM pourra se retrouver dans une situation où les concepts d'archive, d'information, de donnée ou de preuve ne seront pas bien interprétés et/ou pas appliqués de façon cohérente. La PCOM pourra également être confrontée à des obstacles plus importants quant aux objectifs de conservation archivistique et de diffusion de preuves documentaires, du fait des pressions exercées en faveur d'une diminution des volumes d'information et de la protection de la vie privée, propres à l'ère du numérique.

Technologie

La gestion et la conservation d'informations et d'archives numériques complexes et volumineuses (mégadonnées), dans un contexte marqué par la diffusion rapide de nouvelles technologies, s'opèrent

souvent en l'absence d'infrastructures adaptées, notamment dans les régions à faibles ressources. De surcroît, les normes applicables à la gestion de l'information et aux technologies de l'information ainsi que les solutions correspondantes sont en pleine gestation et en constante évolution. Parvenir à suivre le rythme de ces évolutions technologiques ininterrompues relève donc de plus en plus de l'exploit.

La PCOM pourra avoir du mal à s'assurer que ses activités, ses ressources, son offre de prestations de formation et ses autres formes d'aide au service de la communauté archivistique et documentaire du monde entier demeurent pertinentes et actuelles face à des évolutions et priorités technologiques qui évoluent sans cesse.

Collaboration, épanouissement professionnel et compétences

Les compétences professionnelles recensées pour l'exercice du métier d'archiviste ou de gestionnaire documentaire sont à la traîne par rapport aux évolutions constantes en matière de gestion de l'information et de technologies informatiques. Alors que l'on assiste à la fusion de la gestion de l'information, des données, des archives et des preuves, les rôles autrefois distincts de l'archiviste, du gestionnaire de documents d'activité, du gestionnaire de l'information et de l'informaticien se confondent de plus en plus.

Dans le même temps, les occasions de collaboration avec les organisations partenaires, les sociétés du secteur privé et les sponsors se multiplient, les entreprises étant à la recherche de moyens permettant une création et une gestion plus efficaces et plus performantes des informations, ainsi qu'un partage plus rapide et plus facile de celles-ci à l'aide de technologies de communication numériques.

La PCOM pourra connaître des difficultés dans ses efforts pour concilier les éventuelles contradictions entre, d'une part, le désir d'une plus grande collaboration dans le domaine de la gestion de l'information et, d'autre part, les responsabilités variées et spécifiques incombant aux différents secteurs d'activité professionnelle. Il conviendra d'examiner les similitudes et les différences entre la gestion de l'information, la gestion documentaire, la gestion de données et toute autre responsabilité professionnelle, et ce de manière stratégique et cohérente.

Contexte de l'ICA

Avec l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire générale en 2018, suivie de l'élection des officiers de l'ICA (Président, Vice-président Finances et Vice-président Programme), les axes stratégiques de l'ICA, dans son ensemble, pourraient connaître des infléchissements. En outre, l'ICA est appelé à revoir ses orientations stratégiques en 2018-2019.

Les projets, les priorités et l'orientation de la PCOM seront, selon toute vraisemblance, impactés par les modifications de la structure, du fonctionnement et de la représentation de l'ICA qui se profilent à l'horizon.